

« Ce qui importe vraiment, ce n'est pas ce qui va mal, mais ce qui va bien...

...L'essor d'une collectivité ne découle jamais des besoins et des problèmes des gens qui la composent. Cet essor est invariablement le fruit de leur générosité et de leurs compétences, et de l'utilisation des richesses dont ils disposent. »

Professeur John L. McKnight, directeur, Études communautaires, Northwestern University, Illinois

Depuis 1987, la Fondation communautaire d'Ottawa centre son action sur les atouts de notre communauté en mettant en relation des gens prêts à aider avec des gens dans le besoin. Découvrez comment la fondation peut vous aider à tirer parti de cette tendance qui domine la pratique de la philanthropie.



For Good. Forever. Le bien... toujours.



For Good. Forever. Le bien... toujours.

Fondation communautaire d'Ottawa
75, rue Albert, bureau 301
Ottawa, ON K1P 5E7
Tél: 613-236-1616
Télé: 613-236-1621
info@communityfoundationottawa.ca
www.communityfoundationottawa.ca

UN OUTIL
DURABLE

**Comment façonner une
communauté plus solide et
économiser de l'impôt**



For Good. Forever. Le bien... toujours.

QU'EST-CE QUE LA FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA?

La Fondation communautaire d'Ottawa (FCO), c'est un organisme public sans but lucratif créé par et pour les gens d'Ottawa.

Centre de philanthropie communautaire autonome, elle met en contact des donateurs bienveillants avec les défenseurs de causes importantes. Elle sert d'intermédiaire digne de confiance en vue de composer avec les enjeux de notre communauté.

QUE FAIT LA FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA?

La FCO regroupe les dons de bienfaisance de ses nombreux donateurs dans des fonds de dotation permanents – producteurs de revenu – au profit des gens d'Ottawa, tout en s'employant à concrétiser les objectifs philanthropiques de chacun de ses donateurs.

Elle octroie des subventions à même le produit de ses fonds afin de lancer des projets – ou encore d'en faciliter et d'en appuyer la réalisation – des projets visant à renforcer la capacité d'organismes et d'individus de la région à exercer leur leadership, à devenir davantage autonomes et à mobiliser tant les citoyens que les ressources de la collectivité.

La FCO exerce son leadership en rassemblant des gens de tous les milieux de sorte qu'ils puissent cerner et examiner enjeux et occasions d'intervention propres à la région.

À QUELLES FINS SERVENT LES DONNÉS?

Au moyen de ses programmes de subventionnement, la FCO appuie un vaste éventail de projets tant dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique communautaire et des services sociaux que de l'environnement, de la protection des animaux, et des arts et de la culture.

Les donateurs peuvent appuyer les projets de leur choix, qu'il s'agisse d'une colonie de vacances pour enfants handicapés, d'un refuge pour animaux ou d'une soupe populaire.

POURQUOI FAIRE APPEL À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA?

Les placements de la FCO sont portés dans des fonds de dotation permanents. Ils ne cesseront donc de croître et les revenus ainsi engendrés serviront toujours au bien de la communauté.

La FCO n'est pas l'objet de la philanthropie de ses donateurs. Elle est plutôt un moyen qu'ils empruntent pour concrétiser leurs objectifs de bienfaisance.

La FCO sait faire preuve de flexibilité et offre de nombreux services à ses donateurs afin de les aider à atteindre leurs objectifs. Il appartient au donateur de décider s'il participera et dans quelle mesure à la prise de décisions concernant l'utilisation du produit de son fonds.

COMMENT FAIRE APPEL À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA?

Les donateurs décident du montant à verser et de la forme de leur don : espèces, actions cotées en bourse, biens immobiliers, legs, polices d'assurance-vie, fiducies résiduelles de bienfaisance ou encore transfert d'une fondation, d'une fiducie de bienfaisance ou d'un fonds de dotation existant.

Il suffit d'aussi peu que 5 000 \$ (versable sur plusieurs années) pour établir un fonds. La démarche est fort simple. Il y a plusieurs façons de procéder et souvent le donateur en retire des avantages fiscaux appréciables.

En versant un don à un fonds existant, un donateur peut contribuer à la FCO sans devoir établir son propre fonds. La FCO collaborera avec votre conseiller en planification successorale afin de trouver la façon la plus avantageuse de procéder.

COMBIEN TOUT CELA COÛTE-T-IL?

La FCO perçoit des frais d'administration de 1,5 pour cent à l'égard des fonds de dotation d'une valeur de 5 millions de dollars ou moins. Quand la valeur du fonds excède ce plafond, les frais prélevés sont moindres. Les fonds de bourses d'études sont la seule exception, avec des frais d'administration de 2 pour cent (en date du 1er janvier 2004).

TYPES DE FONDS

FONDS SANS RESTRICTIONS - Ce sont ces fonds qui financent le gros des moyens empruntés par la FCO pour renforcer notre communauté. Le CA de la FCO, à la lumière des recommandations du Comité des subventions, affecte le produit de ces fonds à des besoins nouveaux ou naissants.

FONDS À VOCATION GÉNÉRALE - Ce type de fonds permet de déterminer le grand domaine auquel appliquer le produit du fonds – par exemple, les enfants, les arts ou l'environnement. Le CA, à la lumière des recommandations du Comité des subventions, attribue ensuite des subventions précises.

FONDS À VOCATION ARRÊTÉE PAR LE DONATEUR - Le donateur peut indiquer chaque année à la FCO à qui consentir des subventions. Le donateur peut aussi choisir parmi la liste d'organismes ou de projets recommandés par le Comité des subventions. Souvent, au lieu d'établir leur propre fondation, les individus, familles ou entreprises privilégient ce type de fonds.

FONDS DÉSIGNÉS - Le donateur détermine les organismes de bienfaisance qui bénéficieront, aujourd'hui et demain, du produit annuel de son fonds.

BOURSES D'ÉTUDES - Le produit de ces fonds sert à attribuer des bourses d'études. Le donateur peut préciser les critères d'attribution ou l'établissement d'enseignement bénéficiaire.

FONDS DE DOTATION D'ORGANISATION - Les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent établir un fonds à la FCO afin de tirer profit des compétences de ses spécialistes en placement et d'assurer leur stabilité financière à long terme.

FONDS COMMÉMORATIFS - Ces fonds sont établis, habituellement par des familles ou des groupes de gens, pour honorer la mémoire d'un être cher.

FONDS EN TRANSIT - Ces sommes – non portées dans des fonds de dotation permanents – peuvent être utilisées directement ou conjuguées au produit d'autres fonds de dotation, le donateur pouvant ainsi préciser quelles sommes verser à des organismes ou projets de bienfaisance donnés.